



MILLESIM GT TOUR 2026 / ORGANISATION

1. L'INSCRIPTION comprend

- L'encadrement logistique
- L'assistance technique sur le parcours et aux étapes
- Le pack équipage avec Road Book et adhésifs pour identification de la voiture
- 4 nuits en chambre double ou twin (hôtels 4/5★) avec petit-déjeuner pour 2 personnes (chambres singles en option)
- 5 déjeuners avec boissons pour 2 personnes
- 4 dîners avec boissons pour 2 personnes
- Le cocktail d'arrivée pour 2 personnes
- Le pack de bienvenue
- La remise des prix avec cocktail
- La gestion des bagages

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

La demande d'inscription au « **MILLESIM GT TOUR ARGELÈS-ST-LARY-PAU-BIARRITZ 2026** » peut se faire directement par mail (a.guidoux@pac-event.com ou p.guidoux@pac-event.com) ou sur le site internet www.millesimclassically.com. Les organisateurs se réservent le droit de l'accepter ou non.

Les dossiers incomplets ne sont pas retenus.

Le nombre d'équipages étant limité, la date effective de réception de l'engagement, accompagné de l'acompte, déterminera l'acceptation dans la limite du nombre de places.

3. TARIFS DE L'INSCRIPTION

- Pour une inscription **avant le 2 février 2026 : 7.800 € TTC (6.500 € HT)** par équipage de 2 personnes.

4. LÉGISLATION EN VIGUEUR

Le « **MILLESIM GT TOUR 2026** » se déroulera du **mardi 2 au vendredi 5 juin 2026** au départ du **Château Valmy à Argelès-sur-Mer (66)**. Il se disputera conformément à la législation française quant aux manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. L'évènement est organisé et commercialisé par la Société PAC EVENT dont le siège social est situé 35 avenue Ernest Ruben 87000 Limoges (avec la collaboration de l'ASA Saint Martial, organisateur administratif).

5. PROGRAMME

Le programme du « **MILLESIM GT TOUR 2026** » est donné à titre indicatif. Il est susceptible de modifications.

Rendez-vous MARDI 2 JUIN 2026 au Château Valmy à Argelès-sur-Mer (66)

- Accueil et vérifications de 8h00 à 10h
- Briefing et déjeuner de 11h00 à 12h00 (Attention pour ceux qui le souhaitent, il est possible de faire l'accueil et les vérifications en option le **LUNDI 1^{er} JUIN 2026** de 16h00 à 20h00)

MARDI 2 JUIN : CHÂTEAU VALMY - ANDORRE (3 ZR)

- Départ 13h00
- ZR 1 - CASTELNOU (15km)
- ZR 2 - CAMPOUSSY (15km)
- ZR 3 - Col de PAILHÈRES (15km)
- Arrivée 16h50. Dîner et nuit à ANDORRA HOTEL 5★

MERCREDI 3 JUIN : ANDORRE - SAINT-LARY (4 ZR)

- Départ 9h00
- ZR 4. ÉTANG DE LERS (15km)
- ZR 5. Col de LA CORE (14km)

- ZR 6. Col de MENTÉ (14km)
- ZR 7. Port de BALÈS (14km)
- Arrivée 16h50. Dîner et nuit à HÔTEL MERCURE 4★ Saint Lary

JEUDI 4 JUIN. SAINT-LARY - PAU

- Départ 9h00
- ZR 8. Col d'AZET (12km)
- ZR 9. Col d'ASPIN (12km). Déjeuner exclusif au sommet du PIC DU MIDI (2877 m.)
- ZR 10. LUZ ARDIDEN (15km)
- ZR 11. Col de SPANDELLES (15km)
- Arrivée 17h40. Dîner et nuit à l'HÔTEL PARC BEAU-MONT 5★ Pau

VENDREDI 5 JUIN : PAU - BIARRITZ (4 ZR)

- Départ 9h30
- ZR 12. Col de SOULOR (12km)
- ZR 13. Col de MARIE-BLANQUE (12 km)
- ZR 14. Saint ENGRÂCE (14km)
- ZR 15. Col d'IRATI (15km)
- Remise des prix, dîner de clôture et nuit à BIARRITZ HÔTEL 4★

6. VOITURES ÉLIGIBLES

L'évènement est exclusivement réservé aux véhicules des catégories ci-après :

- **MILLESIM GT TOUR GRAND TOURISME** : Toutes les voitures de Grand Tourisme et Tourisme sportives de moins de 25 ans.
- **MILLESIM GT TOUR LEGENDS** : Toutes les voitures de Grand Tourisme et Tourisme sportives de plus de 25 ans
- **MILLESIM GT TOUR LADIES** : Réservé aux équipages 100% féminins.

Le changement de véhicule inscrit est soumis à la validation de l'Organisateur. Les véhicules doivent être conformes à la législation routière, c'est à dire disposer d'une carte grise, de plaques d'immatriculation, d'une police d'assurance en cours de validité, d'un contrôle technique en cours de validité le cas échéant, et être en parfait état de fonctionnement. L'extincteur manuel (à poudre d'un minimum de 2kg) en cours de validité est obligatoire. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées par l'Organisateur dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires quant aux points listés ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut également faire l'objet d'un refus. Dans cette hypothèse, aucun remboursement ne sera fait.

7. ÉQUIPAGES

Tout équipage doit être composé de deux personnes, pilote et copilote qui peuvent échanger leur place sous réserve d'être titulaire d'un Permis de conduire.

Le pilote devra impérativement être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. Le rallye est ouvert aux licenciés FFSA et aux non licenciés FFSA. Dans le cas d'un non-licencié, un titre de participation (TPNR), devra obligatoirement être délivré par la FFSA par l'intermédiaire de l'ASA St. Martial (payable lors des vérifications administratives).

Ce Titre de participation peut être délivré au mineur à partir de 15 ans.

Conditions de délivrance du TPNR et du TPNRE

- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

TITRE DE PARTICIPATION

- Valable pour une seule participation à une épreuve nationale du calendrier FFSA en régularité.
- NB : Ce titre de participation ne permet de conduire le véhicule que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

MILLESIM GT TOUR LADIES

L'équipage doit être impérativement 100 % féminin.

8. PRINCIPE : DÉCOUVERTE ET RÉGULARITÉ SUR ROUTES FERMÉES

QUATRE (4) ÉTAPES, autour de 1.100 kilomètres de routes asphaltées dont **15 spéciales (ZR)** pour un total de **215 km sur routes fermées**. Les participants au rallye doivent respecter l'itinéraire sélectionné par l'Organisateur et indiqué dans le **Road Book** remis à chaque équipage au départ de l'épreuve. Une feuille de pointage devra être présentée aux contrôles de passages (CP) dont les emplacements seront tenus secrets. Certains secteurs seront à usage privatif et à parcourir à une moyenne imposée. Un classement sera réalisé en fonction du respect de la moyenne, mais également des distances et d'éventuelles pénalisations routières. Un règlement particulier conforme aux règlements FFSA est établi pour l'ensemble des ZR. Les secteurs de routes fermées sont fonction des autorisations des Préfectures et Conseils Départementaux. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des décisions de ces autorités.

9. ASSISTANCE TECHNIQUE

Un contact PC assistance joignable en permanence sera mis en place.

Une équipe de mécaniciens professionnels et un véhicule balai assurent l'assistance technique du rallye.

10. TRANSFERT DES BAGAGES

Les équipages qui le souhaitent peuvent bénéficier du transfert de leurs bagages, du départ de l'étape à l'arrivée de l'étape.

11. SÉCURITÉ DES PARCS

Les véhicules garés dans les parcs réservés au Rallye seront gardés par une équipe de sécurité.

12. HÉBERGEMENT

À chaque étape, un soin particulier est porté à l'hébergement. L'hébergement en chambres single est possible avec supplément, dans la limite des places disponibles.

13. DATE LIMITE D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT

La date limite d'engagement est fixée au **2 février 2026**, dans la limite des places disponibles. **Pour valider toute demande d'engagement, le paiement d'un acompte de 3 000 € (TTC) est obligatoire. Le solde du montant à payer doit impérativement être versé au plus tard le 4 mai 2026.** Au-delà de cette date, et même dans le cas où l'équipage aurait versé un acompte pour réserver sa participation, l'Organisateur pourra considérer la demande comme nulle, et proposer l'engagement à un équipage figurant en liste d'attente le cas échéant.



MILLESIM GT TOUR 2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute inscription passée auprès de PAC EVENT implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente.

2. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des droits d'engagement pourra être effectué par virement bancaire aux coordonnées indiquées sur le formulaire d'inscription, ou par Carte bancaire lors de la validation du formulaire d'inscription en ligne.

3. MODALITÉS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Le montant versé dans le cadre de l'engagement pourra être restitué à l'équipage dans les cas définis ci-après :

- 1) la demande d'engagement arrive après que le nombre maximum de participants ait été atteint.
- 2) la demande d'engagement n'est pas retenue par l'Organisateur.
- 3) le participant annule sa demande d'engagement, quel qu'en soit le motif, au plus tard 60 jours avant la date limite d'engagement. Pour les cas 1) et 2), l'intégralité de la somme versée sera restituée.

Dans le cas 3), la somme de 1000,00 € sera conservée par l'Organisation au titre de frais de dossiers. Pour tout autre cas et échéances, aucun remboursement ne pourra être demandé à l'Organisateur. En cas de changement de date, les inscriptions seront automatiquement reportées sur la nouvelle date.

4. SPONSORS ET ESPACES RÉSERVÉS À L'ORGANISATION SUR CHAQUE VOITURE

Certains emplacements sur les véhicules doivent être réservés à l'Organisation, tels que :

- sur le capot avant (40x25cm),
- sur le capot/pare-chocs arrière (40x25cm)
- sur les portières (52x52cm).

Chaque voiture engagée peut être revêtue de publicité, dès lors que la/les marque(s) apposée(s) sur le véhicule ont fait l'objet d'un accord écrit de l'Organisateur.

Ne pourront être acceptées, toutes marques en concurrence avec l'Organisateur lui-même, les sponsors, partenaires et fournisseurs de l'évènement.

L'Organisateur se réserve le droit d'interdire toute publicité lui paraissant également contraire à l'esprit du rallye, sans avoir à se justifier.

Par ailleurs, l'Organisateur ne peut être tenu responsable des conséquences liées à l'apposition des adhésifs réglementaires sur le véhicule.

5. SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

En prenant le départ du « **MILLESIM GT TOUR 2026** », chaque équipage s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code de la route, et de la sécurité d'autrui.

L'Organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'évènement ou dangereux.

Dans cette hypothèse aucun dédommagement ne pourrait être prévu. En s'inscrivant à ce rallye, chaque participant reconnaît assumer l'entière responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu dans le cadre de l'évènement, l'Organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion.

En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'évènement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance.

L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'évènement, ou causés par la pause des adhésifs réglementaires.

A noter que le rallye se déroulera officiellement du lundi 1^{er} juin à 13h00 au vendredi 5 juin 2026 à 20h00 (avant la cérémonie de clôture). Au-delà de ces horaires, la responsabilité de l'Organisateur ne pourrait être engagée d'une quelconque manière.

6. ASSURANCE

Conforme aux obligations légales d'assurance des manifestations sportives réglementées.

7. EXPLOITATION / DROIT À L'IMAGE

En prenant part au « **MILLESIM GT TOUR 2026** », les participants autorisent la Société PAC EVENT ou tout autre partenaire ou sponsor de l'évènement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image du pilote ou du copilote, ainsi que ses performances, ses résultats

et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque équipage peut exercer un droit d'accès ou de rectification en écrivant à PAC EVENT, 35 avenue Ernest RUBEN, 87000 Limoges).

À noter enfin que les coordonnées des participants peuvent faire l'objet d'une transmission aux partenaires officiels de l'évènement.

9. FORCE MAJEURE

PAC EVENT ne sera tenu pour responsable des retards ou empêchements relatifs à l'exécution du présent contrat en cas de survenance de tout évènement indépendant de sa volonté qui empêche ou retarde la réalisation de l'objet du contrat tel que défini à l'article 3, assimilés contractuellement à la force majeure. Il en sera ainsi des évènements suivants et sans que cette liste soit limitative :

- guerre (déclarée ou non déclarée), guerre civile, émeutes ou révolution, actes de piraterie,
- sabotage, réquisition, confiscation, embargo ou expropriation,
- cataclysme naturel tel que violente tempête, cyclone, tremblements de terre, inondation, destruction par la foudre,
- épidémie,
- boycott, grève et lock-out sous quelque forme que ce soit, grève du zèle, occupation de locaux,
- actes de l'autorité, qu'il soit licite ou illicite, arbitraire ou non,
- ou de tout autre évènement indépendant de la volonté de PAC EVENT.

10. CONTESTATION / LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la loi française et ce quand bien même la prestation de service serait réalisée pour un Client établi à l'extérieur du territoire français. Pour le cas où un litige relatif au contrat naîtrait entre les parties, compétence expresse est attribuée seul au Tribunal de Commerce de Limoges, nonobstant en cas de pluralité des défendeurs ou appel en garantie. Cette clause d'attribution de compétence s'appliquera même en cas de référé.

MILLESIM GT TOUR 2026 / ORGANIZATION

1. REGISTRATION includes

- Logistical support
- Technical assistance on the route and at each stage
- Crew pack with road book and stickers for vehicle identification
- Four nights in a double or twin room (4/5* hotels) with breakfast for two people (single rooms available as an option)
- 5 lunches with drinks for 2 people
- 4 dinners with drinks for 2 people
- The arrival cocktail party for 2 people
- The welcome pack
- The awards ceremony with cocktail party
- Luggage management

2. REGISTRATION TERMS AND CONDITIONS

Registration for the "MILLESIM GT TOUR ARGELÈS-ST-LARY-PAU-BIARRITZ 2026" can be done directly by email (a.guidoux@pac-event.com or p.guidoux@pac-event.com) or on the website www.millesimclassically.com. The organizers reserve the right to accept or reject applications. Incomplete applications will not be considered.

As the **number of teams is limited**, acceptance will be determined by the actual date of receipt of the application, accompanied by the deposit, within the limits of the number of places available.

3. REGISTRATION FEES

- For registration before **February 2, 2026: €7,800** including tax (€6,500 excluding tax) per team of two people.

4. APPLICABLE LAW

The "MILLESIM GT TOUR 2026" will take place from **Tuesday, June 2 to Friday, June 5, 2026**, starting from **Château Valmy in Argelès-sur-Mer (66)**. It will be held in accordance with French legislation governing events of this kind and in compliance with the Highway Code. The event is organized and marketed by PAC EVENT, whose head office is located at 35 avenue Ernest Ruben, 87000 Limoges (in collaboration with ASA Saint Martial, administrative organizer).

5. PROGRAM

The program for the "MILLESIM GT TOUR 2026" is provided for informational purposes only. It is subject to change.

See you on TUESDAY, JUNE 2, 2026 at Château Valmy in Argelès-sur-Mer (66)

- Welcome and checks from 8:00 am. to 10:00 am.
 - Briefing and lunch from 11:00 am. to 12:00 pm.
- (Please note that for those who wish, it is possible to check in and have your vehicle inspected on **MONDAY, JUNE 1, 2026**, from 4:00 pm. to 8:00 pm.)

TUESDAY, JUNE 2: CHÂTEAU VALMY - ANDORRA (3 ZR)

- Departure at 1:00 pm.
- ZR 1 - CASTELNOU (15km)
- ZR 2 - CAMPOUSSY (15km)
- ZR 3 - Col de PAILHÈRES (15km)
- Arrival 4:50 pm. Dinner and overnight stay in AN-

DORRA 5★ HOTEL

WEDNESDAY, JUNE 3: ANDORRA - SAINT-LARY (4 ZR)

- Departure at 9:00 am.
- ZR 4. ÉTANG DE LERS (15km)
- ZR 5. Col de LA CORE (14km)
- ZR 6. Col de MENTÉ (14km)
- ZR 7. Port de BALÈS (14km)
- Arrival at 4:50 pm. Dinner and overnight stay at the 4 ★ MERCURE HOTEL in Saint-Lary

THURSDAY, JUNE 4. SAINT-LARY - PAU

- Departure at 9:00 am.
- ZR 8. Col d'AZET (12km)
- ZR 9. Col d'ASPIN (12km). Exclusive lunch at the summit of PIC DU MIDI (2,877 m).
- ZR 10. LUZ ARDIDEN (15 km)
- ZR 11. Col de SPANDELLES (15 km)
- Arrival at 5:40 pm. Dinner and overnight stay at the 5 ★ HÔTEL PARC BEAUMONT in Pau

FRIDAY, JUNE 5: PAU - BIARRITZ (4 ZR)

- Departure at 9:30 am.
- ZR 12. Col de SOULOR (12km)
- ZR 13. Col de MARIE-BLANQUE (12 km)
- ZR 14. Saint ENGRÂCE (14 km)
- ZR 15. Col d'IRATI (15 km)
- Prize-giving ceremony, closing dinner, and overnight stay at BIARRITZ HÔTEL 4★

6. ELIGIBLE CARS

The event is exclusively reserved for vehicles in the following categories:

- **MILLESIM GT TOUR GRAND TOURISME:** All Grand Touring and Sports Touring cars less than 25 years old.
- **MILLESIM GT TOUR LEGENDS:** All Grand Touring and Sports Touring cars over 25 years old
- **MILLESIM GT TOUR LADIES:** Reserved for 100% female crews.

Any change to the registered vehicle is subject to the Organizer's approval. Vehicles must comply with road traffic legislation, i.e., they must have a registration document, license plates, a valid insurance policy, a valid technical inspection certificate where applicable, and be in perfect working order. A valid manual fire extinguisher (minimum 2kg powder) is mandatory. Certain entries may be refused by the Organizer if a crew does not provide the necessary guarantees regarding the points listed above. Any non-compliant vehicle presenting itself at the start of the rally may also be refused. In this case, no refund will be made.

7. CREWS

Each crew must consist of two people, a driver and a co-driver, who may swap places provided they hold a driver's license.

The driver must hold a valid driver's license. The rally is open to FFSA license holders and non-FFSA license holders. In the case of a non-license holder, a participation permit (TPNR) must be issued by the FFSA through the ASA St. Martial (payable during administrative checks).

This participation permit may be issued to minors aged 15 and over.

Conditions for issuing the TPNR and TPNRE

- Parental authorization for minors.
- Medical certificate stating that there are no contraindications to participating in motor sports.

PARTICIPATION PERMIT

- Valid for a single participation in a national regulatory event on the FFSA calendar.
- NB: This participation permit only allows the holder to drive the vehicle if they have a driver's license.

MILLESIM GT TOUR LADIES

The crew must be 100% female.

8. PRINCIPLE: DISCOVERY AND REGULATORY ON CLOSED ROADS

FOUR (4) STAGES, covering around 1,000 kilometers of paved roads, including **15 special stages (ZR)** for a total of **215 km on closed roads**. Rally participants must follow the route selected by the Organizer and indicated in the **Road Book** given to each team at the start of the event. A scorecard must be presented at checkpoints (CP), the locations of which will be kept secret. Certain sectors will be for private use and must be covered at a set average speed. A ranking will be established based on compliance with the average speed, but also on distances and any road penalties. Special rules in accordance with FFSA regulations have been established for all ZRs. The closed road sectors are subject to authorisation from the Prefectures and Departmental Councils. The organizer is in no way responsible for the decisions of these authorities.

9. TECHNICAL ASSISTANCE

A PC assistance contact will be available at all times. A team of professional mechanics and a support vehicle will provide technical assistance for the rally.

10. LUGGAGE TRANSFER

Crews who wish to do so can have their luggage transferred from the start of the stage to the finish of the stage.

11. PARK SECURITY

Vehicles parked in the parks reserved for the Rally will be guarded by a security team.

12. ACCOMMODATION

At each stage, particular care is taken with regard to accommodation. Single rooms are available at an additional cost, subject to availability.

13. DEADLINE FOR REGISTRATION & PAYMENT

The deadline for registration is **February 2, 2026**, subject to availability. **To confirm your registration, a deposit of €3,000 (included VAT) is required. The balance must be paid no later than May 4, 2026.** After this date, even if the crew has paid a deposit to reserve their participation, the Organizer may consider the application void and offer the place to a crew on the waiting list, if applicable



MILLESIM GT TOUR 2026

GENERAL TERMS & CONDITIONS OF SALE

1. ACCEPTANCE OF THE GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

Any registration made with PAC EVENT implies full and unreserved acceptance of these General Terms and Conditions of Sale.

2. PAYMENT TERMS

Payment of the entry fees may be made by bank transfer to the account details indicated on the registration form, or by credit card when confirming the online registration form.

3. CANCELLATION AND REFUND POLICY

The amount paid as part of the registration fee may be refunded to the crew in the following cases:

- 1) the registration request is received after the maximum number of participants has been reached.
- 2) the registration request is not accepted by the Organizer.
- 3) the participant cancels their registration request, for any reason, no later than 60 days before the registration deadline.

In cases 1) and 2), the full amount paid will be refunded. In case 3), the sum of €1,000.00 will be retained by the Organization as an administrative fee. In all other cases and deadlines, no refund may be requested from the Organizer. In the event of a change of date, registrations will automatically be transferred to the new date.

4. SPONSORS AND SPACES RESERVED FOR THE ORGANIZATION ON EACH CAR

Certain spaces on the vehicles must be reserved for the Organization, such as:

- on the front hood (40x25cm),
- on the rear hood/bumper (40x25cm)
- on the doors (52x52cm).

Each car entered may be covered with advertising, provided that the brand(s) affixed to the vehicle have been approved in writing by the Organizer.

No brands competing with the Organizer itself, the sponsors, partners, or suppliers of the event will be accepted.

The Organizer reserves the right to prohibit any advertising that it deems contrary to the spirit of the rally, without having to justify its decision. Fur-

thermore, the Organizer cannot be held responsible for the consequences of affixing regulatory stickers to the vehicle.

5. SAFETY AND RESPONSIBILITY

By taking part in the "MILLESIM GT TOUR 2026," each team agrees to take responsibility for complying with traffic laws and ensuring the safety of others.

The Organizer may exclude from the rally any team whose behavior is contrary to the spirit of the event or dangerous. In this case, no compensation will be provided. By registering for this rally, each participant acknowledges that they assume full responsibility in the event of an incident or accident occurring during the event, as the Organization cannot be held liable for events beyond its control or those not involving infrastructure or personnel under its management. In particular, each participant declares that the vehicle and its users are covered by a valid insurance policy at the time of the event, and that all premiums related to this insurance have been paid. The Organization cannot be held liable for damage or theft to vehicles during the event, or caused by the removal of regulatory stickers.

Please note that the rally will officially take place from Monday, June 1 at 1:00 pm. to Friday, June 5, 2026 at 8:00 pm. (before the closing ceremony). Beyond these times, the Organizer cannot be held liable in any way.

6. INSURANCE

Compliant with the legal insurance requirements for regulated sporting events.

7. USE/IMAGE RIGHTS

By taking part in the "MILLESIM GT TOUR 2026," participants authorize PAC EVENT or any other partner or sponsor of the event to use, reproduce, and distribute, free of charge, the name, voice, and/or image of the driver or co-driver, as well as their performance, results, and the image of their car, for any public relations, promotional, or advertising purposes. This provision is valid worldwide, on all media, for an unlimited period of time.

8. PERSONAL DATA

In accordance with the French Data Protection Act No. 78-17 of January 6, 1978, each crew may exercise their right to access or rectify their data by wri-

ting to PAC EVENT, 35 avenue Ernest RUBEN, 87000 Limoges, France. Finally, please note that participants' contact details may be passed on to the event's official partners.

9. FORCE MAJEURE

PAC EVENT shall not be held liable for any delays or impediments relating to the performance of this contract in the event of any occurrence beyond its control that prevents or delays the fulfillment of the purpose of the contract as defined in Article 3, contractually assimilated to force majeure. This shall apply to the following events, without this list being exhaustive:

- war (declared or undeclared), civil war, riots or revolution, acts of piracy,
- sabotage, requisition, confiscation, embargo or expropriation,
- natural disasters such as violent storms, cyclones, earthquakes, floods, destruction by lightning,
- epidemics,
- boycotts, strikes and lockouts of any kind, work-to-rule, occupation of premises,
- acts of authority, whether lawful or unlawful, arbitrary or not,
- or any other event beyond the control of PAC EVENT.

10. DISPUTES / APPLICABLE LAW AND JURISDICTION

This contract is subject to French law, even if the service is provided to a Customer based outside French territory. In the event of a dispute between the parties relating to the contract, exclusive jurisdiction is assigned to the Commercial Court of Limoges, notwithstanding in the event of multiple defendants or the introduction of third parties. This jurisdiction clause shall apply even in the event of summary proceedings.